

La Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les recommandations du Comité OMS d'experts de la Pharmacodépendance qui s'est réuni à Genève du 8 au 13 octobre 1973; ¹

Notant la tendance à l'accroissement de la consommation d'alcool dans un certain nombre de pays industrialisés et de pays en voie de développement, avec les risques qui en résultent pour la santé et qui appellent de nouvelles initiatives aux niveaux international et national;

Notant l'association entre le niveau de consommation alcoolique et certaines formes d'altération de la santé entraînant une augmentation de la morbidité et de la mortalité (par exemple, troubles mentaux, maladies du foie, accidents et traumatismes);

Consciente qu'une condition fondamentale de la formulation d'une politique nationale de l'alcool compatible avec la santé publique est la disponibilité de données statistiques fiables sur les relations entre la consommation d'alcool et certaines formes d'atteintes pathologiques;

Ayant à l'esprit la nécessité d'élargir le champ des statistiques sanitaires de manière à couvrir non seulement les entités pathologiques ou des états particuliers mais aussi d'autres indicateurs de santé et de bien-être social,

1. INVITE instamment les Etats Membres à promouvoir le développement de systèmes d'information sur la consommation d'alcool ainsi que d'autres données pertinentes requises pour servir de base à une politique de l'alcool compatible avec la santé publique; et

2. PRIE le Directeur général:

1) de porter une attention spéciale, dans le programme futur de l'OMS, à l'ampleur et à la gravité des problèmes que posent, au niveau de l'individu, de la santé publique et de la société, l'état actuel de l'usage d'alcool dans de nombreux pays du monde et la tendance à un accroissement de la consommation;

2) de prendre des mesures, en collaboration avec les organisations et institutions internationales et nationales compétentes, pour organiser des systèmes propres à fournir des informations comparables sur la consommation d'alcool et telles autres données pertinentes requises pour une politique de l'alcool compatible avec la santé publique;

3) d'étudier en profondeur, sur la base des données ainsi recueillies, les actions qui pourraient être engagées pour freiner l'accroissement de la consommation d'alcool en ce qu'il menace la santé publique;

4) de faire rapport sur ce sujet à une future Assemblée mondiale de la Santé.